

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 15 mars 2019

3^{ème} Commission**N° CD-2019-2-3-1****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

**DISPOSITIFS RÉFLECTEURS
MISE EN PLACE DE MESURES VISANT A REDUIRE LES COLLISIONS AVEC LA
GRANDE FAUNE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention-type relative à la mise en place de mesures visant à réduire les collisions avec la grande faune en partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin.

Les collisions entre la faune sauvage (principalement chevreuil, daim, sanglier et cerf) et les usagers de la route sont un souci récurrent pour les gestionnaires de routes et ceux de la faune sauvage. La sécurité des usagers est potentiellement impactée et la préservation des corridors élémentaires de déplacement n'est pas assurée.

Le Département du Haut-Rhin et la Fédération Départementale des Chasseurs se sont rapprochés pour convenir d'une action partenariale visant à répondre à cette problématique via la pose de réflecteurs implantés le long des routes.

La convention, jointe au présent rapport, a pour objet d'arrêter le type ainsi que les conditions de pose, dépose éventuelle et entretien des dispositifs réflecteurs implantés en bord de route par les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) concernés.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention-type relative à la mise en place de mesures visant à réduire les collisions avec la grande faune, jointe en annexe au présent rapport ;

- m'autoriser à signer les conventions à établir avec chaque GIC sur la base de ce modèle et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT